



(Votre)

bulletin de souscription

Garanties complémentaires

au contrat national souscrit par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines associées



En partenariat avec votre caisse du Crédit Agricole, SMACL Assurances vous propose des garanties d'assurance complémentaires au contrat national souscrit par la Fédération française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines associées.

CADRE RÉSERVÉ AU CRÉDIT AGRICOLE

CRCAM:					
Code de l'agence CA :	Nom de l'agence :				
Code du collaborateur :	Nom du collaborateur :				
OLUB (LIQUE (OO)	AUTÉ / OROUGENENT*				
CLUB / LIGUE / CON	/IITÉ / GROUPEMENT*				
Nom du club / ligue / comité / groupement* :					
N° affiliation FFJDA* :	Entrée - Bâtiment - Résidence :				
Numéro et libellé de la voie* :					
BP, TSA:					
Code postal :	Localité* :				
Téléphone*:	E-mail*:				
Nombre de licenciés (au jour de la signature du bulletin) :	Nombre de salariés (au jour de la signature du bulletin) :				
COORDONNÉES BANCAIRES PAI					
	EMENT PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE (JOINDRE UN RIB)				
IBAN:					
Titulaire du compte :					
Code BIC:					
PRÉS	SIDENT				
Mme M.					
Nom*:	Prénom* :				
DESTINATAIRE DU COURRIER					
Mme M.	Fonction:				
Nom:	Prénom :				
Entrée - Bâtiment - Résidence :					
Numéro et libellé de la voie :					
Code postal :	Localité :				

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES

DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS - ASSURANCE DES LOCAUX PERMANENTS Lorsque l'association est propriétaire, locataire ou occupante permanente d'au moins un bâtiment LOCAL N° 1 Adresse*: Qualité d'occupation * : Propriétaire m^2 Surface**: Locataire Occupant permanent à titre gratuit LOCAL N° 2 Adresse*: Propriétaire Locataire Surface**: m^2 Occupant permanent à titre gratuit LOCAL N° 3 Adresse*: Propriétaire Locataire $\mathsf{Surface}^{**}:$ m^2 Occupant permanent à titre gratuit

^{**} Surface = surface développée : surface au sol x nombre de niveaux (caves et greniers = 1/2 surface).

Surface totale à assurer : m² Cotisation proposée :						
	Surface développée				Cotisation annuelle TTC	
	Par tranche entière de 50 m² de locaux à assurer			x à assurer	25 €	
Prix total* : € TTC / an (à compléter par le souscripteur)						
Date d'effet des garanties : / /20 (à défaut, au lendemain de la réception du bulletin).						

	DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS			
Lorsque l'association souhaite assurer ses biens : tatamis, kimonos, chronomètres, etc.				
Descriptif d	les biens à assurer* :			
Valeur tota	le à assurer : €			
Prix propose	∮ :			
	Capital souscrit	Cotisation TTC		
	Par tranche entière de 20 000 € de biens mobiliers	25 €		
Valeur maximum : 200 000 € - Pour une valeur supérieure à 200 000 € : contacter SMACL Assurances.				
Prix total*: € TTC / an (à compléter par le souscripteur)				
Date d'effet des garanties : / /20 (à défaut, au lendemain de la réception du bulletin).				

TOUS RISQUES INFORMATIQUE					
Lorsque l'association souhaite assurer son matériel matériel informatique fixe ou nomade (hors téléphonie mobile)					
Valeur tot	ale à assurer :		€		
Prix propo	sé:				
	Capital souscrit				Cotisation TTC
	Par tranche enti	ère de 10 000	€ de matériel i	nformatique	20 €
Valeur maximum : 30 000 € - Pour une valeur supérieure à 30 000 € : contacter SMACL Assurances.					
Prix total* : € TTC / an (à compléter par le souscripteur)					
Date d'effet des garanties : / /20 (à défaut, au lendemain de la réception du bulletin).					

TOUS RISQUES MATÉRIEL BUREAUTIQUE Lorsque l'association souhaite assurer son matériel bureautique (hors informatique) et téléphonique fixe

Valeur totale à assurer : €

Prix proposé:

 Capital souscrit
 Cotisation TTC

 Par tranche entière de 10 000 € de matériel bureautique
 20 €

Valeur maximum : de 30 000 € - Pour une valeur supérieure à 30 000 € : contacter SMACL Assurances.

Prix total*: € TTC / an (à compléter par le souscripteur)

Date d'effet des garanties : / /20 (à défaut, au lendemain de la réception du bulletin).

TOUS RISQUES MATÉRIEL VIDÉO, SON ET PHOTO

Lorsque l'association souhaite assurer son matériel de vidéo, son et photo.

Valeur totale à assurer : €

Prix proposé:

Capital souscrit	Cotisation TTC		
Par tranche entière de 10 000 € de matériel vidéo, son et photo.	25 €		

Valeur maximum : 100 000 € - pour une valeur supérieure à 100 000 € : contacter SMACL Assurances.

Prix total* : € TTC / an (à compléter par le souscripteur)

Date d'effet des garanties : / /20 (à défaut, au lendemain de la réception du bulletin).

VEHICULE(S) À MOTEUR PROPRIETE DU CLUB / LIGUE / COMITÉ / GROUPEMENT

Lorsque l'association souhaite assurer le(les) véhicules(s) dont elle est propriétaire.

Nombre de véhicule(s) à assurer :

Prix proposé:

FORMULE DE GARANTIE COTISATION EN € TTC	VÉHICULES LÉGERS Moins de 8 CV (Au-delà : contacter SMACL Assurances)	FOURGONS Moins de 11 CV (Au-delà : contacter SMACL Assurances)	REMORQUES Moins de 750 kg (Au-delà : contacter SMACL Assurances)
FORMULE 1	250 € TTC/an	370 € TTC/an	70 € TTC/an
FORMULE 2	285 € TTC/an	430 € TTC/an	80 € TTC/an
FORMULE 3	450 € TTC/an	650 € TTC/an	130 € TTC/an

Formule 1: responsabilité civile + défense pénale et recours + garantie du conducteur + assistance 0 km en cas de panne ou d'accident.

Formule 2 : Formule 1 + vol, incendie, bris de glace, événements climatiques, catastrophes naturelles et attentats.

Formule 3 : Formule 2 + dommages causés par accidents/dégradations.

Franchise : une franchise de 150 € est applicable pour tout sinistre résultant des événements suivants : incendie, vol-tentative de vol, accidents/dégradations, éléments naturels, attentats et actes de terrorisme.

Au-delà de 5 véhicules en parc ou pour tout autre véhicule : contacter SMACL Assurances.

VÉHICULE N° 1

Catégorie :Marque :Véhicule léger : puissance fiscale :CVType :

Fourgon: puissance fiscale: CV Immatriculation:

Remorque : poids total en charge (PTC) : kg Formule 1 Formule 2 Formule 3

VÉHICULE N° 2

Catégorie :Marque :Véhicule léger : puissance fiscale :CVType :

Fourgon: puissance fiscale: CV Immatriculation:

Remorque : poids total en charge (PTC) : kg Formule 1 Formule 2 Formule 3

Prix total* : € TTC / an (à compléter par le souscripteur)

Date d'effet des garanties : / /20 (à défaut, au lendemain de la réception du bulletin).

Joindre obligatoirement une copie de la/des cartes grise(s)

TAXE ATTENTAT: il sera fait application de la « taxe attentat » d'un montant de 5,90 € pesant sur les contrats d'assurance dommages.

Le représentant du club/comité/ligue/groupement déclare avoir pris connaissance de la notice d'information propre aux garanties complémentaires et certifie l'exactitude et la sincérité des déclarations ci-dessus, qui serviront de base au contrat. Vous êtes informés que toute réticence ou fausse déclaration entraîne la nullité de votre contrat conformément à l'article L113-8 du Code des Assurances.

Décide de souscrire aux options cochées ci-dessus à effet des dates indiquées ci-dessus (à défaut, au lendemain de la réception du bulletin). Les garanties sont reconduites pour un an à chaque échéance annuelle fixée au 1^{er} janvier de chaque année.

Je ne souhaite pas recevoir les offres sur les autres produits et services de SMACL Assurances

- J'accepte de recevoir les offres commerciales des partenaires de SMACL Assurances
- Vous reconnaissez avoir pris connaissance des documents d'information sur les produits d'assurances complémentaires et véhicules à moteur des ligues, comités, groupements et clubs affiliés FFJDA, ainsi que de la notice d'information du contrat d'assurance N° 262938/C souscrit par la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées (mis à votre disposition sur le site de la fédération : https://www.ffjudo.com/assurance) et définissant :
- les garanties ;
- leurs modalités d'entrée en vigueur ;
- les formalités à accomplir en cas de sinistre.

et vous certifiez en avoir pris connaissance avant la signature du présent bulletin de souscription.

• Vous reconnaissez que votre contrat ne pourra prendre effet au plus tôt que le lendemain du jour de réception par SMACL Assurances.

Fait à Je / /20

Vos données personnelles : SMACL Assurances et SMACL Assurances SA, en qualité de responsables conjoints du traitement, recueillent et utilisent vos données personnelles pour la souscription, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance. Vos données peuvent également être traitées dans le cadre de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude mis en œuvre dans l'intérêt légitime de SMACL Assurances, de SMACL Assurances SA et de leurs assurés. Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données ou l'exercice de vos droits (accès, rectification, opposition, etc.), consultez notre espace dédié « Données personnelles » sur notre site internet (www.smacl.fr/donneespersonnelles) ou contactez le Délégué à la protection des données : protectiondesdonnees@smacl.fr

Votre caisse régionale Crédit Agricole, en qualité de sous-traitant, recueille et utilise, pour le compte de SMACL Assurances, vos données à caractère personnel dans le cadre de la souscription de votre contrat d'assurance. Pour toute question relative à l'exercice de vos droits d'accès, de modification et de suppression sur vos données, vous pouvez adresser votre demande, en justifiant votre identité par courrier postal ou par courriel, au Délégué à la Protection des Données de votre Caisse Régionale de Crédit Agricole.

Signature du représentant

BULLETIN À RETOURNER À SMACL ASSURANCES:

Par e-mail : ffjda@smacl.fr

Par courrier: SMACL Assurances - Pôle partenariat - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

Ne réglez rien, une facture vous sera adressée avec vos contrats accompagnée du mandat de prélèvement.

Pôle partenariat

05 49 32 87 85 ffjda@smacl.fr

En partenariat avec votre **CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE** – Immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.credit-agricole.fr/ particulier/informations/mentions-courtiers.html ou dans votre agence Crédit Agricole. Contrat assuré par **SMACL ASSURANCES** – Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 301 309 605 141. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9.





